

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE

COMMUNE DE LA CHAPELLE ANTHENAISE

DE LA CHAPELLE ANTHENAISE
53950

SEANCE DU 18 FEVRIER 2021

Tel : 02-43-01-10-73

Le dix-huit février deux mil vingt et un à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Embellies, sous la présidence de Mme FOUGERAY Isabelle, Maire

E-Mail:

mairie.chapelleanthenaise@orange.fr

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Ont pris part à la délibération
15	15	09

Etaient présents : FOUGERAY Isabelle- Maire, HOUSSEAU Mickaël- 1^{er} adjoint, FRANGEUL Savéria-2nd adjoint, BERGERE Christophe- 3^{ème} adjoint, BOULAY Karine- 4^{ème} adjoint, COUTELLE Nadine, , BIGARRET Gaël, CHARPENTIER Adeline, , DURAND Lydia, ,

Absente excusée : JOUIN Malvina , DECRESSAC Guillaume , LEGRAND Jérôme, PIPART Eric, LERAY Patrick

Absente non excusée : DUVAL Angélique

Date de la convocation :10/02/2021

Secrétaire de séance : Mme CHARPENTIER Adeline

Date d'affichage : 10/02/2021

Pouvoirs : Mme JOUIN donne pouvoir à Mme FOUGERAY

M LERAY donne pouvoir à M HOUSSEAU

M PIPART donne pouvoir à Mme FOUGERAY

M LE GRAND donne pouvoir à Mme BOULAY

ORDRE DU JOUR

19 h : présentation du portail familles de la société Berger Levrault

Présentation du schéma de mutualisation de Laval Agglomération

Madame le maire rappelle aux membres présents, l'engagement vers la mutualisation de Laval Agglomération, laquelle s'est intensifiée depuis 2014. La loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 a supprimé l'obligation d'élaborer un schéma de mutualisation lors de chaque renouvellement des conseils municipaux.

Une volonté d'information des nouveaux élus est apparue, elle permettra aux assemblées de faire remonter leurs attentes à ce sujet pour les 5 années à venir.

Aussi la démarche retenue est la suivante : une présentation du schéma de mutualisation existant avec les projets d'évolution qui seront suivis des évènements suivants :

- un questionnaire qui permet de faire l'état des lieux dans chaque commune,
- une présentation dans chaque conseil municipal,
- 3 réunions collectives pour construire le projet de mutualisation,
- une synthèse du schéma validé en conseil communautaire.

Ouverture de crédits 2021 en section d'investissement

Madame le maire rappelle à l'assemblée qu'avant le vote du budget primitif 2021, seules les dépenses établies en restes à réaliser pourront être mandatées.

Une autre faculté est offerte aux municipalités, il est possible de procéder à une ouverture de crédits d'investissement pour permettre le paiement anticipé de dépenses nécessaires.

Aussi, Madame le Maire sollicite l'ouverture des crédits suivants :

- 4582.56 € TTC en faveur de l'entreprise Brunet, charpente couverture après réalisation du renfort de charpente sur le bâtiment mairie-bibliothèque,
- 768 € TTC en faveur de Sécuris BTP pour la réalisation du diagnostic amiante avant travaux sur le bâtiment mairie- bibliothèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Donne à l'unanimité son accord pour l'ouverture des crédits d'investissement suivants avant la réalisation du vote du budget principal 2021 à savoir :
- 4582.56 € en faveur de l'entreprise Brunet
- 768 € TTC en faveur de Sécuris BTP

- Autorise Madame le Maire à procéder à toute démarche utile à ce sujet.

Restitution de la réunion de la commission bâtiments : choix des entreprises pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux :

Monsieur Bergère, adjoint au maire, donne le compte -rendu de la réunion des membres de la commission bâtiments, au cours de laquelle, le résultat d'analyses des offres a été présenté par le cabinet de maîtrise d'œuvre Flubat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, retient les préconisations établies par la commission bâtiment, en concertation avec le Cabinet de Maîtrise d'œuvre Flubat , et attribue les marchés de travaux aux entreprises suivantes :

Lots	Entreprise mieux disante	Estimation HT	Offre à l'ouverture des plis	Montant HT après analyse
Lot 1- plomberie chauffage ventilation	CEGELEC	47300 €	47000 €	47269.68 €
Lot 2- isolation – faux plafonds	PLAFITECH	11800 €	17881.05 €	15997.48 €
Lot 3- menuiseries extérieures	BARON	19500 €	13521 €	13521 €
Lot 4- électricité	ELEC EAU	7000 €	7746.75 €	7746.75 €
Lot 5- peinture-sols souples	FRETIGNE	3800 €	2661.22 €	2699.12 €
TOTAL		89400 €	88810.02 €	87234.04 €

OPTION	Entreprise mieux disante	Estimation HT	Offre à l'ouverture des plis	Montant HT après analyse
OCCULTATION MAIRIE	BARON	3100 €	3465 €	3465 €
MAINTENANCE CHAUFFERIE	CEGELEC	-		572 €
TOTAL		3100 €	3465 €	4037 €

TOTAL GENERAL		92500 €	92275.02 €	91271.04 €
----------------------	--	----------------	-------------------	-------------------

- Autorise Madame le Maire à procéder à toute démarche utile à l'aboutissement de cette décision.

Etude de devis pour la mission de coordination de sécurité

Madame le Maire expose aux membres présents que les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux nécessitent qu'un coordinateur sécurité- santé doit être désigné dès que deux entreprises sont susceptibles d'intervenir sur le site en même temps.

Aussi à cet effet, trois bureaux de contrôle ont été consultés sur le montant des honoraires pour les prestations suivantes : phase conception, phase réalisation.

Les devis reçus sont les suivants :

Nom du Cabinet	Montant HT	Montant TTC
Sécuris BTP	707.50 €	849 € TTC
AC2S	748 € HT	897.60 € TTC
APAVE	900 € HT	1080 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de retenir la proposition du cabinet Securis BTP pour assurer la mission de coordination sécurité pour un montant de 707.50 € HT soit 849 € TTC.
- Autorise Madame le Maire à effectuer toute démarche utile à l'aboutissement de cette décision.

Propositions d'attributions des subventions 2021

Madame Boulay Karine, restitue les préconisations de la commission ayant étudié les dossiers de demandes de subventions annuelles.

Après délibéré, le conseil municipal (1 abstention), détermine les subventions et cotisations annuelles 2021 comme suit :

Nom association Communale	Subvention accordée 2020	Proposition D'attribution 2021	Subvention Attribuée pour l'année 2021
ADMR	618 €	629 €	629 €
AFN	50€	50 €	50 €
APE Ionesco	650€	500 €	500 €
Grpt défense nuisibles	200€	40 €	50 €
USCA (asso.sportive)	750 €	750 €	750 €
Club 3 ^{ème} âge	50€	50 €	50 €
Don du Sang	75 €	75 €	75 €
Comité de Jumelage	400 €	250 €	400 €*
Séjour Ecole	2000€	2500 €	2500 €
amicale pompiers Argentré	50 €	50 €	50 €
Atout Lire	500 €	1000 €	1000 €
Club de Tarot	50 €	60 €	50 €
La Chapelloise	Salle gratuite	50 €	50 €
Ya plus qu'A	300 €	350 €	350 €
ICMC		50 €	50 €
TOTAL	5693 €	6404 €	6554 €

*** Sous réserve de l'organisation d'un échange en 2021**

Associations hors commune :

Nom association	Subvention 2020	Subvention 2021
Banque Alimentaire	35 €	35 €
Prévention routière	35 €	/
S.P.A.	35 €	35 €
U.D.A.F.	35 €	35 €
Association balisage chemin piédestre	30 €	/
TOTAL	170 €	105 €

Cotisations 2021

Nom association	Cotisation 2020	Cotisation 2021
CAUE	69 €	200 €
Maison de l'Europe	60 €	60 €
ADMIR	884.80 €	1048.60 €
AFCCRE	90€	188 €
AMF 53	270 €	270 €
Polleniz		180 €
TOTAL	1373.80 €	1946.60 €

Présentation du projet de renforcement de réseau électrique initié par Territoire d'Energie

Madame le Maire informe l'assemblée de sa rencontre avec un collaborateur de Territoire d'Energie, lequel a présenté un projet de renforcement du réseau électrique sur la rue de Grippouce.

Il interroge donc la municipalité sur ses intentions de réaliser ou non un effacement des réseaux sur cette rue, à l'occasion de ces travaux.

A cet effet, les estimations financières sont présentées., le reste à charge de la collectivité est estimé à 40000 € pour un effacement des réseaux électriques et téléphoniques sur ce secteur, auquel il y aura lieu d'ajouter la réfection de l'éclairage public, non chiffré à ce jour.

Après avoir pris connaissance des sommes qui resteraient à la charge de la collectivité, le Conseil Municipal :

-précise que le secteur de la rue de Grippouce n'est pas un axe majeur retenu dans le projet de rénovation urbaine,

- que par conséquent, la collectivité n'envisage pas de travaux d'effacement de réseaux sur ce secteur dans un avenir proche.

Convention de dématérialisation : proposition d'adjonction d'un avenant pour la dématérialisation des actes budgétaires

Madame le maire informe les membres présents qu'une convention de dématérialisation des actes transmissibles au contrôle de légalité a été signée avec les services préfectoraux avant 2014. Celle-ci permet d'envoyer les actes (délibérations, arrêtés, marchés etc.). Toutefois, elle ne permet pas la transmission dématérialisée des actes budgétaires. A cet effet, un avenant à cette convention est nécessaire dont la mise en place doit être autorisée par le conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de la dématérialisation des actes budgétaires de la collectivité,
- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention initiale pour permettre la télétransmission de ces actes budgétaires.

Questions diverses

Admission en non-valeur : Madame le Maire expose que deux listes de non-valeur des années 2008 et 2016 ont été présentées par la Trésorerie, il s'agit :

- d'un reliquat de 51.50 € pour l'année 2008
- d'un reliquat de cantine pour 5.98 € pour l'année 2016

L'assemblée délibérante doit donc se prononcer sur l'admission en non-valeur de ces sommes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de l'admission en non- valeur de ces créances.

Fonctionnement de la Fourrière Départementale :

Madame le Maire présente le projet de convention annuelle de fonctionnement de la fourrière départementale, dont la gestion est confiée à la société protectrice des animaux par délégation de service public.

Le financement de cette fourrière est assuré par les communes moyennant une cotisation de 0.34 € par habitant. En l'absence de convention dûment validée au plus tard le 31 mars, un refus d'accueil des animaux provenant de la commune pourrait être mis en application.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Ne donne pas suite à cette proposition de convention.

Service Jeunesse : modification des activités des vacances de février

Mme FRANGEUL, expose que les conditions sanitaires actuelles ne permettent pas d'envisager une sortie à l'extérieur comme cela était prévu lors des inscriptions, aussi il est demandé à l'assemblée de modifier les tarifs de cette après-midi « activité sportive ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Précise que les tarifs sollicités près des familles pour les participations aux activités sportives des vacances de février seront les suivants :

Tarif QF A	Tarif QF B	Tarif QF C	Tarif Hors commune
1 €	2 €	3 €	6 €

Evolution des rythmes scolaires : le retour à la semaine de quatre jours pour la rentrée 2021-2022 engendre des demandes de mise en place d'un centre de loisirs les mercredis et les vacances scolaires, 3 courriers déposés par des familles sont donc portés à connaissance des membres présents.

Le Conseil municipal, prend acte de ces demandes.